

FICHE DE POSTE

La Cité de l'Architecture et du Patrimoine

CDI ou détachement

INTITULÉ DU POSTE : Directeur(trice) des études – Ecole de Chaillot

L'origine de l'École de Chaillot remonte à 1887 avec la création de la chaire d'histoire de l'architecture française confiée à Anatole de Baudot au sein du musée des Monuments français, (Palais du Trocadéro, Paris). Son histoire accompagne celle du service des Monuments historiques en France. L'enjeu était de disposer d'un vivier d'architectes spécialisés compétents pour l'entretien et la restauration des édifices qu'il protégeait.

L'École de Chaillot forme depuis 2004 le département Formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine (établissement public à caractère industriel et commercial, EPIC ; toujours au Palais de Chaillot) aux côtés de quatre autres départements : Collections, Création architecturale, Développement culturel, Ressources documentaires. L'École a dans ce cadre renouvelé ses perspectives pédagogiques et diversifié son offre de formation permanente.

Description de l'environnement du poste :

Le Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) mention « Architecture et patrimoine » de l'École de Chaillot est un enseignement post master destiné aux architectes praticiens qui souhaitent se spécialiser dans la maîtrise d'œuvre du patrimoine architectural, urbain et paysager dans toutes ses déclinaisons. Il correspond à 120 ECTS (European Credits Transfer System) répartis sur deux ans (<https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/diplome-de-specialisation-et-dapprofondissement>). Il est en cours de réforme, dont la mise en œuvre s'étalera sur deux ans (2021-2022, et 2022-2023). Il prend en compte l'émergence dans le domaine du patrimoine de la notion de « développement durable », et intègre la prise en compte de l'ensemble des périodes historiques de la préhistoire à nos jours et de toute la dimension du territoire, dans le contexte de la loi patrimoine (Loi LCAP) ainsi que des préoccupations développées par l'UNESCO dans le cadre du label « Patrimoine mondial ».

Son enseignement représente une préparation pertinente pour les concours d'Architecte en chef des Monuments historiques (ACMH) et d'Architecte et urbaniste de l'État (AUE, option patrimoine - dans les fonctions d'Architecte des bâtiments de France -). Formation exigeante, le DSA demande un fort investissement de la part des élèves et une organisation précise et efficace de la part de l'administration de l'École.

Le DSA accueille chaque année environ 60 élèves par promotion. Il mobilise une équipe d'environ 80 intervenants, dont certains interviennent aussi dans les autres formations de l'École.

Description du poste :

Le poste de directeur(trice) des études est centré sur l'enseignement du DSA, dont il ou elle sera le ou la garant(e) de l'application des textes. Le rôle du ou de la directeur(trice) des études consiste aussi en une mise en cohérence scientifique de l'ensemble des enseignements dispensés à l'École.

En effet, le DSA prend sa place au centre d'un dispositif dont il constitue la formation initiale. Il est prolongé tout au long de la vie par des propositions de formations continues sur deux composantes, ainsi que d'autres dispositifs complémentaires (formation techniques, conférences d'actualité, etc.).

MISSIONS ET ACTIVITÉS :

Le ou la titulaire du poste sera en charge, sans que la liste soit limitative, plus particulièrement des missions et activités suivantes :

Responsable de la coordination scientifique, de la cohérence globale et de la qualité de l'enseignement des différentes formations de l'École, il ou elle assure l'application des orientations définies par la Présidence-Direction générale de la Cité, le directeur de l'École, le conseil pédagogique de l'École et le conseil d'administration de la Cité.

Il ou elle veille à ce que ces formations se fassent en liaison avec les autres départements de la Cité et en lien avec les cinq responsables de champs disciplinaires, ainsi que le Conseil Pédagogique de l'École.

Il ou elle a plus particulièrement en charge la conception et la mise en œuvre de façon pratique du DSA et de la mise en œuvre de sa réforme, telle que validée par le ministère de la Culture en juin 2021, suivi chaque année par deux promotions soit au total environ 120 élèves.

À ce titre, il ou elle est chargé(e) de :

- D'impulser une démarche systématique d'innovation en matière pédagogique dans un processus d'amélioration continue de tous les enseignements ;
- D'élaborer périodiquement les différents dossiers d'habilitation (l'HCERES pour le DSA, QUALIOP, ...) en veillant particulièrement à l'articulation de la formation du DSA avec les autres formations ;
- D'organiser et assurer le fonctionnement du Conseil Pédagogique. Veiller à l'application de ses directives ;
- D'organiser intellectuellement et matériellement, en lien avec les collaborateur(trice)s en place, le bon déroulement du déroulement sur deux ans de la formation d'une promotion ;
- D'assurer une veille sur l'état des dispositifs législatifs et réglementaires encadrant la mise en place et l'exécution des diplômes de l'enseignement supérieur en lien avec le ministère de la Culture (bureau des enseignements et de la recherche) ;
- De diffuser les informations concernant le DSA et les autres formations, notamment pour le conseil d'administration de la Cité et la rédaction annuelle du rapport d'activité de l'École et de la Cité ;
- D'animer les liens avec la communauté des praticiens sur les réseaux sociaux et de co-organiser des événements avec les anciens de l'École, notamment en étroite liaison avec l'Association des Architectes du Patrimoine ;
- Assurer une veille attentive des formations de même type dispensées à l'étranger et entretenir les contacts nécessaires dans ce cadre ;
- Assurer le suivi administratif des étudiants en parcours recherche et de maintenir nos liens avec l'université (Paris I-Sorbonne) dans le cadre de la convention en cours ;
- Participer au renforcement des liens avec les autres établissements partenaires (INP, INHA, École du Louvre,...) ;
- Organiser et suivre l'évaluation périodique de chaque enseignement.

Dans ce cadre, il ou elle encadre les missions d'un(e) chargé(e) de mission et d'un(e) assistant(e) pour le bon déroulement de la scolarité, afin de :

- mettre au point l'emploi du temps et le calendrier annuel du déroulement des activités pédagogiques, en veillant notamment au bon fonctionnement de l'alternance entre enseignement à distance et en présentiel ;
- participer à la définition du cahier des charges de chaque enseignement en veillant particulièrement à la cohésion d'ensemble du programme ;
- organiser l'ensemble des contrôles, mises en loges, examens et jurys ;
- s'assurer du bon déroulement de la logistique nécessaire au déroulement des activités d'atelier et de visites ;
- Mettre en place et assurer le suivi de la coordination des procédures de recrutement de chaque promotion.

SPÉCIFICITÉS DU POSTE :

Au-delà d'un savoir-faire dans l'organisation du déroulement du DSA en articulation avec les autres formations, ce poste nécessite une véritable disponibilité aux autres, des dispositions réelles dans l'accompagnement des intervenants et des élèves ainsi que l'encadrement d'une petite équipe.

Les qualités humaines requises pour ce type d'activité viennent au premier plan des qualités globales nécessaires à l'exercice du poste, avec le sens et la pratique de l'innovation.

La mission de directeur(trice) des études à l'École de Chaillot nécessite une certaine disponibilité et une flexibilité des horaires pour s'adapter au déroulement des activités pédagogiques.

PLACE DU POSTE DANS L'ORGANISATION :

Il ou elle travaille directement sous l'autorité hiérarchique du (ou de la) directeur(trice) de l'École de Chaillot et encadre la chargée de mission pour le DSA, l'assistante pour la scolarité du DSA et travaille en liens étroits avec les chargés des autres formations (formation continue, conférences et formation post-DSA, international).

COMPÉTENCES LIÉES A L'EMPLOI :

Qualités relationnelles, d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de diplomatie ;
Sens de l'innovation, construction de projets à partenaires multiples ;
Très bonnes capacités rédactionnelles, avec des qualités d'analyses et de synthèse ;
Sens de l'organisation pratique et de la rigueur intellectuelle ;
Autonomie, sens des responsabilités, discrétion ;
Aptitude à représenter l'École en réunion et à l'extérieur ;
Une pratique de l'anglais courant est vivement souhaitée.

FORMATION / EXPÉRIENCE :

Niveau bac + 5 : diplôme de l'enseignement supérieur, master 2 ;
Très bonnes connaissances des domaines d'intervention de l'École de Chaillot : l'histoire de l'architecture et des arts qui s'y rapportent, la création et le patrimoine architectural, urbain et paysager, en France comme à l'étranger.
Connaissances approfondies en matière d'ingénierie pédagogique et de transmission des savoirs ;
management d'équipe, gestion et coordination de projets ;
Connaissances du domaine de l'enseignement et de la recherche.
Aptitude au changement, à l'innovation.

GROUPE DE RÉMUNÉRATION :

Groupe : D

Emploi de référence : Responsable de programme culturel ou pédagogique principal

La rémunération sera fixée en fonction du profil et de l'expérience du candidat(e) dans le respect des niveaux de salaires en vigueur tels que définis dans la convention d'établissement .

RENSEIGNEMENTS

Benoît MELON

Directeur de l'École de Chaillot

benoit.melon@citedelarchitecture.fr

ENVOI DES CANDIDATURES :

Camille DEROY

Chargée de mission RH

camille.deroy@citedelarchitecture.fr